

Indexation frais de scolarité

Bruno Marcotte <bruno.marcotte@ageeclg.info>

Mar 2019-11-26 13:50

Bonjour à vous,

Le conseil d'administration du collège Lionel-Groulx prévoit modifier le règlement sur les frais exigibles aux étudiants afin de les indexer. Plus précisément, les droits d'admission, les droits d'inscription, les droits de toute autre nature et les frais tarifés augmenteront de 2,2% pour l'année, afin de suivre l'IPC (indice des prix à la consommation). Le règlement est adopté annuellement, donc il ne s'agit pas d'une indexation définitive, mais c'est quand même une rupture avec le gel qui prévalait dans les dernières années. Cela est dur à justifier dans un contexte où le réseau reçoit un réinvestissement.

Je collecte de l'information pour aider les représentant-es étudiant-e à développer un argumentaire et une opposition. Si vous pouvez me répondre pour dire si les frais sont gelés dans votre établissement et si oui depuis combien de temps, ce serait très apprécié! Je pourrai monter les réponses dans un tableau et les retourner aux intéressé-es.

En solidarité,

--

Bruno Marcotte // Permanent - affaires sociopolitiques

Association Générale des Étudiantes et des Étudiants du Collège Lionel-Groulx (AGEECLG).

Collège Lionel-Groulx

Local S-007

450-430-3120 poste 2299

www.ageeclg.info



**ASSOCIATION DES
ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS
DU COLLÈGE LIONEL-GROULX**



Local S-007
450.430-3120 #2299